

Commissariat aux langues officielles

2012–2013

**Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2012**

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programme

Le Commissariat aux langues officielles appuie le commissaire aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les responsabilités et les activités de programme du Commissariat figurent dans le [Rapport sur les plans et les priorités 2012–2013](#) et dans le Budget principal des dépenses.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2012–2013. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement de l'organisation. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012–2013.

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2012

Pour l'exercice 2012–2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels seront établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. Au cours des exercices suivants, les modifications aux autorisations ministérielles seront mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et figureront dans les Budgets principaux des dépenses ultérieurs déposés au Parlement.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues entre le premier trimestre de l'exercice en cours et celui de l'exercice précédent.

Changements importants aux autorisations

Au 30 juin 2012, les autorisations totales disponibles pour l'exercice n'ont pas changé de façon significative par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé environ 22 % de ses autorisations en date du 30 juin 2012, dont 82 % sont des dépenses liées au personnel.

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses du présent trimestre ont augmenté de 0,2 million de dollars, soit 5 %, passant à 4,6 millions de dollars en raison notamment de l'augmentation des dépenses de services professionnels et spéciaux ainsi que l'acquisition de matériel et d'outillage liés à la Gestion de l'information/Technologie de l'information (GI/IT).

Risques et incertitudes

Financement requis lié à la GI/IT

Le caractère inadéquat des systèmes et du soutien de base se rapportant à la GI/IT constitue toujours un risque élevé. Le Commissariat procède à la mise en œuvre de son plan stratégique en GI/IT dans la mesure où les fonds le permettent. Or, le Budget 2012 a abordé ce problème de financement nécessaire pour mettre à niveau les applications obsolètes du Commissariat. Il en est question dans la section Mise en œuvre du Budget 2012.

Examen des services votés

La direction procède à la mise en œuvre du plan d'action qui découle de l'examen des services votés effectué en 2010–2011. Cet examen a révélé la présence de nombreuses pressions non-financées au sein de l'organisation, mais aussi des occasions à saisir pour optimiser les ressources.

Budget 2010

Les mesures de compression des coûts annoncées dans le Budget 2010 représentent un autre risque financier auquel le Commissariat est confronté du fait qu'il doit absorber les hausses de salaire prévues dans les conventions collectives à même son financement de base. La direction a mis en place des mesures afin de s'ajuster à cette contrainte financière.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du trimestre.

Mise en œuvre du Budget 2012

Il est mentionné dans le Budget 2012 que le Commissariat doit contribuer aux efforts de contrôle des dépenses en réaffectant les économies de fonctionnement dégagées aux investissements requis dans les technologies de l'information. Pendant une période de quatre ans, un montant total de 4.2 millions de dollars sera ainsi affecté à la mise en œuvre d'une solution intégrée en GI/TI.

La mise en œuvre du plan d'action découlant de l'examen des services votés a permis de réaliser certains gains d'efficacité et de dégager des fonds.

De plus, d'autres activités seront réduites ou remises à plus tard. Chaque direction générale a fait une analyse approfondie et ciblé des postes de dépenses afin d'établir quels projets pouvaient être retardés. Par exemple, nous réduirons le nombre d'études prévues; nous réduirons l'ampleur des activités liées à la campagne de sensibilisation du public voyageur et nous ferons appel à notre comité de dotation pour déterminer s'il est possible de retarder certaines des mesures de dotation proposées. D'autres économies viendront des fonds libérés à la suite d'une allocation réduite pour les postes budgétaires comme les voyages, les frais d'accueil et les services professionnels.

Dans l'immédiat, le Commissariat affecte ses ressources selon les priorités les plus importantes dans la réalisation de son mandat. Toutefois, une fois l'investissement dans les technologies de l'information complété, il devra réaffecter ses ressources aux programmes pour s'assurer d'accomplir son mandat.

Commissariat aux langues officielles
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2012

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles

Lise Cloutier
Dirigeante principale des finances
Commissaire adjointe
Gestion intégrée

Ottawa, Canada
Le 29 août 2012

Commissariat aux langues officielles
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2012
 État des autorisations (*non vérifié*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 20 - Dépenses du programme	18 361	4 037	4 037	18 358	3 805	3 805
Autorisations législatives budgétaires	2 250	563	563	2 301	575	575
Autorisations budgétaires totales	20 611	4 600	4 600	20 659	4 380	4 380
Autorisations totales	20 611	4 600	4 600	20 659	4 380	4 380

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commissariat aux langues officielles
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2012

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	15 037	3 775	3 775	15 085	3 710	3 710
Transports et communications	958	105	105	1 001	146	146
Information	208	14	14	283	11	11
Services professionnels et spéciaux	3 521	526	526	3 220	383	383
Location	109	86	86	121	16	16
Services de réparation et d'entretien	261	8	8	233	88	88
Services publics, fournitures et approvisionnements	161	21	21	165	24	24
Acquisition de matériel et d'outillage	350	65	65	545	2	2
Autres subventions et paiements	6	-	-	6	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	20 611	4 600	4 600	20 659	4 380	4 380